



**VILLE DE HOUILLES**  
Département des Yvelines

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ref. : CM 2022.11.22 AS/JL/SK

Houilles, le 16 novembre 2022

**A l'attention des Conseillers municipaux**

**Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir participer au Conseil Municipal qui se tiendra le :

**MARDI 22 NOVEMBRE 2022 À 19H00  
À L'HÔTEL DE VILLE – SALLE SCHOELCHER (1<sup>ER</sup> ÉTAGE)**

L'ordre du jour est le suivant :

**I. Actualités**

**II. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022**

**III. Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal**

- III.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et désignation d'un représentant en vue de l'élection des membres aux comités d'orientations régionaux
- III.2. RESSOURCES HUMAINES** – Indemnités de fonction des élus - Modification
- III.3. RESSOURCES HUMAINES** – Révision du tableau des effectifs
- III.4. FINANCES** – Décision modificative n°1 – Budget Ville – Exercice 2022
- III.5. FINANCES** – Décision modificative n°1 – Budget annexe Résidence autonomie Les Belles Vues – Exercice 2022
- III.6. VIE ÉCONOMIQUE** – Autorisation de dérogations au repos dominical dans les commerces durant l'année 2023

**IV. Relevé des décisions prises par le Maire**

Je tiens à vous préciser que le régime dérogatoire relatif à la tenue du Conseil Municipal a pris fin au 1<sup>er</sup> août 2022. De ce fait, un conseiller municipal ne peut être porteur **d'un seul et unique pouvoir**. A cet égard, je vous remercie donc de bien vouloir nous faire parvenir votre pouvoir avant la séance ([secretariat.general@ville-houilles.fr](mailto:secretariat.general@ville-houilles.fr)).

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines**



**Julien CHAMBRON**